

DECRET N° 84-216 du 23 Mai 1984

portant nomination des membres et du
Président du Conseil d'Administration
de la Loterie Nationale du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU l'ordonnance N° 6/PR/MEAE du 23 mars 1967 portant création de la Loterie Nationale du Bénin,
- VU la loi N° 82-008 du 30 décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixent leurs modalités de gestion,
- VU le décret N° 84-141 du 23 mars 1984 portant approbation des Statuts de la Loterie Nationale du Bénin (LNB),
- VU le décret N° 79-361 du 29 décembre 1979 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Loterie Nationale du Bénin,
- SUR proposition du Ministre des Finances,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 9 mai 1984,

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommées membres du Conseil d'Administration de la Loterie Nationale du Bénin (LNB), les personnes dont les noms suivent :

- Camarades : - Raphaël POSSET : Représentant du Ministre des Finances ;
- Daouda DJABOUTOUBOUTOU : Représentant du Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique ;
- Mikaila MAMA-YARI : Représentant du Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;
- Christophe GODONOU : Représentant du Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie ;
- François ADJIBADE : Représentant du Ministre du Commerce ;
- Benjamin GNAMBAKPO : Représentant du Ministre de la Jeunesse et des Sports ;

- Achimi RAZACKI : Représentant du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- Antoine TOUKO : Représentant du Comité de Défense de la Révolution de la Loterie Nationale du Bénin ;
- Boniface KOTOKOE : Représentant du Comité Syndical de la Loterie Nationale du Bénin.

Article 2.- Le Camarade Raphaël POS ET est nommé Président du Conseil d'Administration de la Loterie Nationale du Bénin.

Article 3.- Le présent décret, qui abroge le décret N° 79-361 du 29 décembre 1979 susvisé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 23 Mai 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KERÉKOU

Pour Le Ministre des Finances
absent, le Ministre des Fermes
d'Etat, de l'Elevage et de la
Pêche, chargé de l'intérim,


Boukary ALIDOU

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 MF 4 AUTRES MINISTÈRES 21 SGG 4 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 BCP 2 DCCT-GDE CHANC.-ONEPI 3 IGE ET SES SECTIONS 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 10 BN-DAN 4 UNB-FASJEP 4 CCIB 2 LNB 10 JORPB 1 Membres du CA/LNB 9.